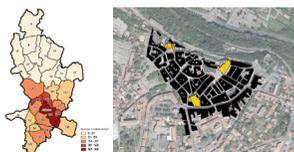


## QUELLES SONT LES PIÈCES CONSTITUTIVES DU PLUi ?

### Rapport de présentation

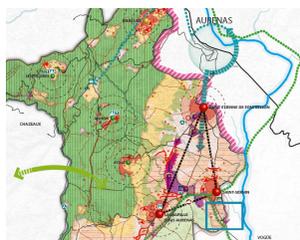


*Il présente le diagnostic mais aussi les justifications des choix opérés par le PLUi ainsi que son évaluation environnementale.*

### Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

*Le PADD permet de présenter le projet de territoire.*

*On reste sur un principe de grandes orientations...*



### Annexes

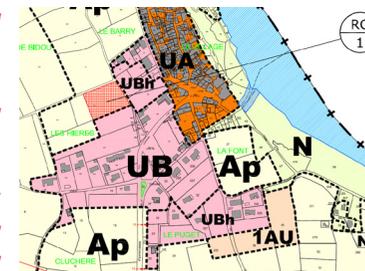
*Les annexes regroupent de nombreux documents dont : les servitudes d'utilité publique, arrêtés préfectoraux divers, périmètres soumis à risques, plans des réseaux ...*

### Règlement graphique (zonage)

*Il classe l'ensemble des parcelles du territoire en zones (U, AU, N, A).*

*A chaque zone correspond un règlement spécifique.*

*Il comprend également des trames liées aux sensibilités environnementales, aux risques naturels, aux bâtiments pouvant changer de destination, aux emplacements réservés ...*



# PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL

### Règlement écrit

*Le règlement écrit permet d'édicter les règles pour chaque zone et chaque trame.*

*Il comprend également des «dispositions générales» qui s'appliquent à l'ensemble des zones ...*

### Plans de secteur (facultatifs)

*Le PLUi pourra comporter des plans de secteurs (par commune, ou groupes de communes) qui préciseront les OAP ainsi que les règles spécifiques à ces secteurs.*

### Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

*Le règlement graphique identifie des secteurs à enjeux soumis à «OAP».*

*Il s'agit de terrains constructibles mais qui doivent respecter des orientations d'aménagement et/ou des conditions d'équipement particulières.*

